

CONSEIL MUNICIPAL

Il est 18h30 lorsque M. S. RAGAVAN,  
président, ouvre la séance.

**Sont présents:** Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET, L. GREMAUD, P. HAMANN, F. HERNOT, E. HUBERT, J.-P. HULLIGER, P. ISWALA, C. MASTOURA, Y. de PREVILLE, S. RAGAVAN, A. RIMAN, J. REVILLET, J. ROBERT, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER et L. TREMBLET.

**Sont excusés:** Mme et MM. C. EYHOLZER, F. HALDEMANN, S. HAYES, A. MIZRAHI et F. OSMANI.

M. R. SANSONNENS, maire, Mme M. BOGET et M. J.-M. DEVAUD, conseillers administratifs, assistent à la séance.

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

1. Délibération n° 2009-32 présentée par Mathieu Chambers, au nom du parti démocrate-chrétien, relative à la création d'une ligne budgétaire sur les exercices 2009 et 2010 d'un montant minimum de **CHF 2'500'000.-** par an visant, face à la crise, à soutenir les jeunes, les jeunes adultes, les familles, les aînés, l'emploi et l'économie des citoyennes et citoyens habitant et travaillant sur la commune de Meyrin.
2. Délibération n° 2009-33 présentée par Mathieu Chambers, au nom du parti démocrate-chrétien, relative à la création d'un club emploi, pour un montant de **CHF 383'400.-** pour l'exercice 2009, pour les Meyrinoises et Meyrinois en recherche d'emploi.
3. Délibération n° 2009-34 présentée par Mathieu Chambers, au nom du parti démocrate-chrétien, relative au remboursement partiel des abonnements annuels des transports publics genevois des habitantes et habitants de la Commune, pour faire face à la crise et aux nombreux désagréments subis par les travaux du tram, pour un montant de **CHF 273'900.-** pour l'exercice 2009.
4. Questions.

\* \* \*

Avant d'ouvrir les débats, **M. Ragavan** demande aux conseillers de ne formuler aucune attaque personnelle.

1. **Délibération n° 2009-32 présentée par Mathieu Chambers, au nom du parti démocrate-chrétien, relative à la création d'une ligne budgétaire sur les exercices 2009 et 2010 d'un montant minimum de CHF 2'500'000.- par an visant, face à la crise, à soutenir les jeunes, les jeunes adultes, les familles, les aînés, l'emploi et l'économie des citoyennes et citoyens habitant et travaillant sur la commune de Meyrin**

**M. Chambers** présente ses projets:

"Tout d'abord, permettez-moi, au nom du groupe démocrate-chrétien et des 14 conseillers municipaux signataires, de vous remercier d'avoir répondu favorablement à notre requête, à savoir la convocation de notre Conseil municipal extraordinaire d'aujourd'hui. Permettez-nous également de remercier particulièrement M. Cela, le secrétariat général, ainsi que M. Zuber, directeur du Service de la surveillance des communes, sans qui nous n'aurions pas les outils papiers nécessaires pour siéger ici ce soir. Ils ont fait preuve de beaucoup de disponibilité et de rapidité suite aux sollicitations demandées par ces délibérations présentées à l'ordre du jour de notre Conseil municipal de ce soir. Nous aurions toutes et tous préféré déjà pouvoir profiter de ces vacances estivales dès le week-end dernier mais, au vu de l'empressement peu marqué de l'administration d'agender une commission après l'acceptation au Conseil municipal du 19 mai dernier du renvoi en commission de la résolution n°2009-15 concernant des mesures et des actions urgentes anticrise, il nous a paru important d'agir rapidement.

Je ne vais pas vous relire les exposés des motifs des délibérations que vous avez toutes et tous certainement lues et relues, mais l'heure est venue aujourd'hui de débattre de ces questions importantes au regard de la crise financière mondiale du deuxième semestre de l'année 2008, qui a débouché sur une crise économique rapide et brutale dont la profondeur s'est fait ressentir dans le premier trimestre de l'année 2009 et dont les effets seront d'autant plus marqués à la rentrée scolaire 2009-2010 selon les prévisions du SECO et de l'institut BAK Basel Economics.

Certaines et certains d'entre vous voient dans ces délibérations une propagande politique. Peut-être, mais, aux dernières nouvelles, nous ne sommes pas dans un parlement délibératif apolitique. Mais avant toute chose, ces délibérations ont d'abord été travaillées dans le but de répondre aux attentes de la population habitant et travaillant sur notre commune. En effet, notre commune dispose d'une capacité financière et humaine suffisante, qui permet d'apporter des compléments aux mesures cantonales prises par le Conseil d'Etat à la fin du mois d'avril dernier. Notre commune a vraiment, mais vraiment beaucoup de chances, certainement un cas unique sur notre canton. Elle dispose de finances saines, une dette à zéro, des bénéfices cumulés depuis 2002 de plus de CHF 80 mio dont CHF 15,9 en 2008 et des réserves pour prévisions sur impôt, du croire et risques sur impôts au 31 décembre pour un montant cumulé de CHF 17'743'987.-. Nous n'omettrons pas également de mentionner qu'année après année, notre Conseil municipal accepte des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires sans piper mot, pour des montants oscillant entre CHF 1,5 et CHF 2,5 mio, que la Commune augmente ses charges année après année et qu'elles atteignent 100% sur 12 ans alors que notre population est passée d'un peu moins de 20'000 habitants il y a 10 ans à environ 21'000 aujourd'hui.

Par conséquent, il s'avère que les Meyrinoises et Meyrinois travaillant et habitant notre commune paient trop, mais vraiment trop d'impôt. Alors, comme l'année dernière nous n'avons pas obtenu une majorité pour faire baisser les centimes des deux centimes additionnels demandés, nous vous proposons aujourd'hui de rendre rapidement aux habitants et contribuables, d'une manière pragmatique et concrète, une partie de la monnaie de leur pièce leur permettant ainsi de soutenir leur budget et leur pouvoir d'achat nécessaires à l'équilibre de notre société.

Pour la partie administrative, des délibérations retravaillées vous seront certainement distribuées par le secrétariat général, suite aux remarques qui ont été apportées par le Service de surveillance des communes, du secrétariat général et du Bureau. Des représentants du Bureau ont par ailleurs reçu une copie du courrier de la Surveillance des communes indiquant les modifications souhaitées. Les parties soulignées sont donc des modifications à apporter et les parties tracées sont les parties supprimées des délibérations originales que vous avez reçues à la maison par courrier. Vous excuserez ces modifications mais je ne suis pas un spécialiste des formules administratives pratiquées.

Une première délibération demande donc l'ouverture d'un crédit budgétaire. La création d'un fonds souhaité dans la résolution déposée au mois de mai dernier s'avère trop lourde à mettre en place. C'est pourquoi ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 2,5 mio pour 2009 correspond à environ deux centimes additionnels. Les axes des mesures et actions se trouvent dans l'exposé des motifs. Cette délibération ne demande en rien la dépense de cette somme, mais elle sert de base aux délibérations travaillées et chiffrées permettant la mise en place de mesures et actions anticrise. Si le fonds de ma pensée a été mal exprimé dans les copies originales, je m'en excuse par avance. Les nouvelles modifications apportées sur vos tables combleront certainement ces lacunes. Le vote immédiat est demandé pour cette première délibération car voici déjà plus d'un mois et demi que la proposition est lancée au regard des mesures et actions anticrise mais rien ne bouge. Donc il vous est demandé d'agir ce soir.

Pour la partie financière comptable, nous souhaiterions d'ores et déjà aviser le Conseil administratif, qui va certainement nous informer que la Commune n'a plus de sous, que le budget des investissements explose, que les recettes 2009 et 2010 ne permettront pas de mettre en place ces mesures et actions, et bien nous ne partageons pas sa vision qui se répète année après année. En effet, les chiffres relevés précédemment démontrent qu'année après année, que ce soit les prévisions fiscales de l'Etat ou de la Commune majorées, sont fausses. S'il est certain que les années 2009 et 2010 ne seront pas aussi mirobolantes, nous sommes également certains que la Commune disposera encore d'un bénéfice confortable en 2009 et 2010 et que, si tel n'est pas le cas, elle dispose encore de provisions et d'atouts conséquents pour constituer un budget équilibré.

Pour la partie plus politique, nous invitons tous les partis de cet hémicycle, qui défendent un service public communal performant doté d'un label énergie capable de fournir des prestations pour toutes et tous, à soutenir ces délibérations car elles sont garantes d'une cohésion économique et sociale. Nous invitons également les partis qui souhaiteraient un développement durable et harmonieux de notre société à soutenir ces délibérations, car garantir les générations futures ne veut pas dire péjorer les habitants et contribuables d'aujourd'hui. Osons ensemble dépasser les clivages politiques pour soutenir nos habitants et contribuables, car c'est maintenant qu'elles et ils en ont besoin mais pas dans six mois. Merci de votre attention."

**M. Ragavan** précise qu'il s'agit maintenant de discuter de l'entrée en matière sur cette délibération.

**M. Chambers** demande le vote à l'appel nominal, requête qui est appuyée par les membres du groupe démocrate-chrétien.

**Mme Revillet** fait part de la position du groupe socialiste:

"Le groupe socialiste proteste contre la convocation de ce Conseil municipal extraordinaire qui ne répond ni à un problème nouveau ni à une urgence particulière et coûte cher à la Commune.

En ce qui concerne la crise, elle est bien réelle, elle commence à se faire sentir; nous ne savons pas combien de temps elle durera mais il est certain que les effets négatifs sur le plan social seront de longue durée et se feront sentir bien après la remontée des indices boursiers et des résultats des entreprises qui auront survécu à cette crise. Je rappelle qu'après la crise des années nonante, nous n'avons jamais retrouvé le plein emploi et qu'une partie toujours plus importante de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté. Nous nous félicitons donc d'avoir renoncé à la baisse du centime additionnel.

Nous n'avons pas attendu ces jours pour proposer diverses actions anti-crise:

Délibération n°2009-29	postes de travail pour l'accueil des jeunes au service social & à la permanence chômage
Motion n°2009-04	étude d'un nouvel établissement de vie infantine à Meyrin
Délibération n°2009-25	forces de travail pour l'assainissement énergétique des bâtiments
Résolution n°2009-14	assainissement des bâtiments publics et privés après la thermographie réalisée en mars 2009
Délibération n°2008-25	achat de terrains aux Vergers pour CHF 7,5 mio; projet gelé par la majorité de la commission
Délibération n°2009-26 (proposée par les Verts)	audits au sujet des déperditions énergétiques.

Sans parler des diverses propositions pas encore étudiées et/ou concrétisées favorisant les énergies renouvelables et la mobilité douce, ainsi que l'achat du bâtiment situé 1-3, avenue de Vaudagne. La création d'un local des aînés avec un poste d'animateur est également à souligner dans cette optique.

Nous voyons que le souci de réagir face à la crise trouve un large écho et nous nous en réjouissons.

La proposition d'une ligne budgétaire de CHF 2,5 mio dans la délibération n°2009-32 est sensée remplacer la résolution n°2009-15 créant un fonds communal anticrise du même montant. A notre avis, c'est la seule différence entre les deux textes. La résolution n°2009-15 a déjà été renvoyée en commission d'action sociale et jeunesse puis des finances, et les commissaires pourront très bien amender cette résolution, qui aurait effectivement dû être une délibération. En tout cas, les mesures proposées demandent à être étudiées car elles sont variées, très floues mais sans "raton laveur"...

Nous ne bâclerons pas ce débat et nous nous opposerons à tout arrosage indiscriminé car la Commune doit venir en aide aux personnes que cette crise affecte spécialement et qui sont déjà en difficultés. Nous refusons donc l'entrée en matière."

**M. Hulliger** annonce que l'Alliance des indépendants meyrinois accepte l'entrée en matière et considère que cette délibération mérite d'être discutée. S'il reconnaît que la résolution n°2009-15 porte sur le même objet, il craint toutefois que son examen prenne du temps et c'est pourquoi il est d'avis de gagner du temps en traitant cette délibération immédiatement.

**Mme Ecuyer** donne lecture de la position du groupe radical:

"Nul ne peut rester insensible face aux effets néfastes de la crise actuelle qui touche beaucoup de monde, et les collectivités publiques doivent faire de leur mieux pour en diminuer les conséquences. C'est pourquoi nous trouvons fort regrettable que les trois délibérations présentées ce soir aient été réalisées dans la précipitation et comportent de nombreuses erreurs et imprécisions dans leur formulation, comme l'indique d'ailleurs la Surveillance des communes.

Il aurait été plus efficace de prendre le temps d'approfondir le sujet, de se renseigner auprès des autorités compétentes et de présenter des demandes plus réalistes. La résolution n° 2009-15, déposée également par le PDC et renvoyée en commission pour la rentrée, était une bonne base de travail pour la recherche de solutions possibles, sachant que la Commune ne peut intervenir qu'en complément des aides cantonales et fédérales. Il serait d'ailleurs utile que l'administration puisse nous fournir le détail des actions entreprises par la Commune pour lutter contre les effets de la crise, ainsi qu'un rappel des prestations fédérales et cantonales.

CHF 5 millions pour 18 mois (fin 2009 à fin 2010), à distribuer quasiment à toute la population si l'on en croit le public ciblé, sans avoir auparavant déterminé les besoins réels, ni pris connaissance des diverses actions entreprises à tous les niveaux, que ce soit fédéral, cantonal ou communal, c'est absolument impensable.

Un beau chèque en blanc à la veille de la préparation d'un budget qui risque, selon les dernières prévisions du fisc genevois, d'être difficile à équilibrer."

**M. Charpier** indique que le groupe A gauche toute est totalement favorable à l'entrée en matière.

**M. Schweizer** signale que c'est presque à contre-cœur que l'UDC refusera l'entrée en matière. Il s'inquiète en effet du montant qui est demandé, qu'il juge élevé au vu des rentrées fiscales attendues pour la Commune ces prochaines années. Il admet que cette délibération a un mérite dans la mesure où la Commune doit agir face à la crise, mais **M. Schweizer** pense que l'administration mène déjà beaucoup d'actions dans ce domaine, sur lesquelles les conseillers manquent parfois d'informations. Aussi est-il d'avis qu'une commission élargie soit convoquée au début septembre afin d'auditionner les services qui s'occupent des gens en difficultés, dans le but d'obtenir un consensus pour leur venir en aide, voire voter des budgets à cet effet.

En conclusion, il indique que l'UDC a toujours été opposée aux chèques en blanc mais reconnaît que les problèmes soulevés méritent d'être étudiés.

**M. Chambers** regrette que les conseillers ne puissent pas disposer des délibérations corrigées en fonction des remarques de la Surveillance des communes, du secrétariat général et du Bureau. Il précise que la délibération n°2009-32 demande l'ouverture d'un crédit budgétaire et que les crédits demandés dans les deux délibérations suivantes viendront en déduction de cette somme. Ce n'est donc pas un chèque en blanc puisqu'il s'agit de voter un montant qui ne doit pas forcément être dépensé en totalité.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** procède au **vote nominatif d'entrée en matière** sur la **délibération n°2009-32** qui est **REFUSEE PAR 10 OUI ET 15 NON.**

Résultat du vote

Boccard Damien	non	Hernot François	non
Boccard Yolande	oui	Hubert Emile	non
Bordry Geneviève	non	Hulliger Jean-Philippe	oui
Brulhart Jean-Claude	non	Iswala Placide	non
Chambers Mathieu	oui	Mastoura Chadli	non
Charpier Jacques	oui	de Préville Yves	non
Doudin Paola	non	Revillet Janine	non
Duay-Duran Dorine	oui	Riman Andrea	oui
Dumalle Marcel	non	Robert Jacques	non
Ecuyer Renée	non	Schweizer Adriana	non
Girardet Myriam	oui	Schweizer Didier	non
Gremaud Ludovic	oui	Tremblet Laurent	oui
Hamann Philippe	oui		

\* \* \*

2. **Délibération n° 2009-33 présentée par Mathieu Chambers, au nom du parti démocrate-chrétien, relative à la création d'un club emploi, pour un montant de CHF 383'400.- pour l'exercice 2009, pour les Meyrinoises et Meyrinois en recherche d'emploi**

En premier lieu, **M. Chambers** annonce qu'en raison du refus d'entrée en matière sur la délibération n°2009-32, des amendements seront proposés pour le projet susmentionné. Il ajoute qu'il aurait souhaité que ces points soient discutés en commission mais que la présidente de la commission d'action sociale et jeunesse, de même que la conseillère administrative déléguée et les services communaux étaient occupés à d'autres tâches. Aussi le groupe démocrate-chrétien propose-t-il le vote immédiat.

Il revient tout d'abord sur la délibération n°2009-29, déposée par le groupe socialiste, pour faire remarquer que celle-ci a pour but la création d'un poste à répartir entre l'accueil des jeunes au sein du service d'actions sociale et jeunesse et la permanence emploi, alors qu'il est proposé dans son projet la création d'un club emploi. Ce type de club existe déjà au Grand-Saconnex et il est en voie de l'être dans la commune de Versoix et en projet dans celles de Collonge-Bellerive et Vérenaz, entre autres. **M. Chambers** note que Meyrin compte 639 chômeurs au 31 mai 2009 et que les services cantonaux et communaux ne sont pas toujours en mesure de répondre à leurs demandes. Or, le club emploi permet aux chômeurs qui le souhaitent de se réunir une demi-journée par semaine pendant trois mois, en étant accompagnés par des personnes compétentes, pour apprendre à s'exprimer lors d'un interview, rédiger un curriculum vitae, etc. Ce club se situerait à l'extérieur de la Commune, ce qui oblige les personnes concernées à sortir de leur environnement quotidien et à se mettre dans des conditions plus favorables à l'obtention d'un emploi.

**M. Chambers** explique que le montant demandé correspond au financement d'une personne pendant trois mois, laquelle coûte CHF 720.- dont CHF 120.- sont pris en charge par le demandeur d'emploi et CHF 600.- par la Commune, pour les 639 chômeurs de la Commune. Il ajoute que, selon le créateur de ce club qui est soutenu par l'Office cantonal de l'emploi, une vingtaine de personnes a eu recours à ses services au Grand-Saconnex. Il en déduit qu'environ 30 à 40 chômeurs de Meyrin feraient appel au club emploi et que le montant réellement dépensé sera donc nettement inférieur à celui de la délibération.

Il fait remarquer en conclusion que d'autres structures existent probablement dans le canton, qui ont pour but de faciliter l'engagement de chômeurs, mais **M. Chambers** laisse le soin au Conseil administratif de se renseigner à ce sujet.

**M. Hulliger**, qui note que cette délibération est plus ciblée que la précédente, estime qu'il ne faut pas tenir compte du montant demandé, qui peut être modifié, mais du contenu de la délibération car il trouve important d'aider les chômeurs qui sont parfois désemparés. Il termine en indiquant que l'AIM approuve son traitement immédiat.

**M. Schweizer** préfère le renvoi en commission car s'il reconnaît que ce projet est intéressant, il estime toutefois qu'il doit être mieux étayé. En outre, il n'y est pas fait état des personnes qui sont au bénéfice du revenu minimum d'insertion.

**M. Schweizer** considère que la solution pour fournir des emplois consiste à relancer l'économie. Dans cette optique, il faut faire avancer le dossier des Vergers en négociant avec les entreprises pour qu'elles donnent des places de travail à des Meyrinois de préférence.

**Mme Boget** tient à expliquer le but de l'objectif emploi dans le panel des offres à disposition des habitants de la Commune. Elle rappelle que Meyrin est dotée d'une permanence-emploi dont l'employé principal est l'une des personnes qui a mené la réflexion en vue de la création des clubs emplois, en précisant que Genève a décidé de confier cette tâche aux communes. Si elle considère que ces clubs emplois peuvent être intéressants pour les petites communes, ce n'est pas le cas des grandes communes qui ont toutes déjà mis en place leurs propres systèmes. Elle indique encore que l'infrastructure meyrinoise présente un intérêt

qui n'est pas évoqué dans le club emploi, à savoir la réinsertion des chômeurs. Quoi qu'il en soit, **Mme Boget** reste ouverte au débat sur ce qui existe à Meyrin.



**M. Hernot** annonce que le groupe socialiste refusera l'entrée en matière dans la mesure où il a déjà proposé une délibération demandant une aide aux chômeurs, qui est en cours d'examen. D'autre part, la Commune a déjà un service efficace afin de soutenir les personnes en recherche d'emploi et de les mettre en contact avec les entreprises.

Le vote nominatif étant demandé, il est procédé au **vote nominal d'entrée en matière** sur la **délibération n°2009-33** qui est **REFUSEE PAR 10 OUI ET 15 NON.**

Résultat du vote

Boccard Damien	non	Hernot François	non
Boccard Yolande	oui	Hubert Emile	non
Bordry Geneviève	non	Hulliger Jean-Philippe	oui
Brulhart Jean-Claude	non	Iswala Placide	non
Chambers Mathieu	oui	Mastoura Chadli	non
Charpier Jacques	oui	de Préville Yves	non
Doudin Paola	non	Revillet Janine	non
Duay-Duran Dorine	oui	Riman Andrea	oui
Dumalle Marcel	non	Robert Jacques	non
Ecuyer Renée	non	Schweizer Adriana	non
Girardet Myriam	oui	Schweizer Didier	non
Gremaud Ludovic	oui	Tremblet Laurent	oui
Hamann Philippe	oui		

\* \* \*

3. **Délibération n° 2009-34 présentée par Mathieu Chambers, au nom du parti démocrate-chrétien, relative au remboursement partiel des abonnements annuels des transports publics genevois des habitantes et habitants de la Commune, pour faire face à la crise et aux nombreux désagréments subis par les travaux du tram, pour un montant de CHF 273'900.- pour l'exercice 2009**

**M. Chambers** mentionne tout d'abord que les personnes habitant et/ou travaillant à Meyrin sont agacées par les nombreuses perturbations dues aux travaux du TCMC, et il trouverait donc judicieux d'alléger leur budget destiné aux transports publics. Il explique que le public-cible de sa délibération est de 2'029 personnes et qu'elle est quelque peu comparable à une résolution déposée par A gauche toute en avril 2008 demandant un subventionnement des abonnements TPG, laquelle est toujours à l'étude. Il note qu'entre-temps, le Conseil administratif a décidé de verser une participation financière pour le renouvellement d'abonnement, dont bénéficient environ 200 personnes.

En résumé, **M. Chambers** indique que le groupe démocrate-chrétien souhaite octroyer aux nouveaux détenteurs d'abonnements annuels une participation de CHF 150.- et que le crédit demandé correspond à cette somme multipliée par le public-cible.

Enfin **M. Chambers** demande le vote immédiat.

**M. Hulliger** relève qu'une résolution allant dans le même sens a déjà été déposée et que le Conseil administratif a négocié avec les TPG une aide financière qui ne concerne que les nouveaux abonnés. Or, il pense qu'en subventionnant ces abonnements chaque année, cela permettrait d'augmenter le nombre d'utilisateurs des TPG. Enfin, il trouve cette aide d'autant plus justifiée au moment où les habitants doivent subir les travaux du TCMC.

Il termine en indiquant que le groupe AIM acceptera l'entrée en matière.

**M. Robert** est également d'avis que des mesures devraient être prises en raison de la crise, d'autant plus que la situation financière de la Commune le permet. Toutefois celles-ci devraient faire l'objet d'une concertation entre les différents partis et des objectifs devraient être définis. A ce sujet, il considère que, sur le plan individuel, ces mesures devraient bénéficier à ceux qui en ont vraiment besoin et offrir des solutions durables. Au niveau collectif, il faudrait créer des emplois qui amélioreront les conditions de vie futures des Meyrinois. Or, les mesures proposées ce soir sont de type arrosoir puisqu'elles s'adressent à tous les habitants. En outre, il n'y a aucune incitation à utiliser les TPG dans le projet présenté étant donné que ceux qui ont déjà un abonnement seraient également subventionnés.

En conclusion, **M. Robert** indique que, pour les différentes raisons évoquées, le groupe socialiste refusera l'entrée en matière.

**M. Chambers** précise que sa proposition concerne les nouveaux abonnés et non pas le renouvellement d'abonnement qui a déjà été mis en place par l'administration.

**M. Sansonnens** fait remarquer que c'est l'inverse et que la Commune accorde une subvention en faveur de ceux qui n'ont pas d'abonnements alors que M. Chambers propose une aide financière à ceux qui en ont déjà un.

**M. Chambers** précise que son projet s'adresse aussi bien à ceux qui ont déjà un abonnement qu'aux autres.

Il reconnaît ne pas être un spécialiste et que certains points de la délibération manquent peut-être de clarté mais rappelle que le Conseil administratif n'a pas jugé bon de transmettre aux conseillers les délibérations modifiées par la Surveillance des communes. Il note d'ailleurs qu'après avoir reçu cette délibération, l'exécutif a précisé sur son site internet que la subvention actuelle de la Commune n'était pas cumulable avec d'autres offres.

Il annonce encore que le groupe DC demande le vote nominatif.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Ragavan** met donc au **vote nominal l'entrée en matière** sur la **délibération n°2009-34** qui est **REFUSEE PAR 10 OUI, 13 NON et 2 ABSTENTIONS.**

Résultat du vote

Boccard Damien	non	Hernot François	non
Boccard Yolande	oui	Hubert Emile	non
Bordry Geneviève	non	Hulliger Jean-Philippe	oui
Brulhart Jean-Claude	non	Iswala Placide	non
Chambers Mathieu	oui	Mastoura Chadli	non
Charpier Jacques	oui	de Préville Yves	non
Doudin Paola	non	Revillet Janine	non
Duay-Duran Dorine	oui	Riman Andrea	oui
Dumalle Marcel	non	Robert Jacques	non
Ecuyer Renée	non	Schweizer Adriana	abst.
Girardet Myriam	oui	Schweizer Didier	abst.
Gremaud Ludovic	oui	Tremblet Laurent	oui
Hamann Philippe	oui		

**M. Devaud** tient encore à signaler à M. Chambers que le Conseil administratif n'a pas refusé de distribuer les délibérations corrigées mais que le Service de surveillance des communes interdit de modifier les délibérations envoyées aux conseillers municipaux avec l'ordre du jour de la séance. Les projets auraient pu être modifiés par des amendements si l'entrée en matière avait été votée.

**M. Schweizer** demande qu'une commission d'action sociale et jeunesse & des finances élargie soit convoquée au début septembre afin de discuter des actions à mener et d'être informé sur ce qu'entreprend l'administration dans ce domaine.

\* \* \*

4. Questions

**Mme Girardet** dit avoir été interpellée par plusieurs habitants du quartier des Champs-Fréchets au sujet de l'entretien des buissons dans le parking. En effet, ceux-ci ont tellement grandi qu'ils rendent dangereux l'accès à la rue des Vernes, et le fait que des camions et voitures se stationnent à la sortie des parkings rend encore plus difficile la sortie des véhicules. Par conséquent, elle aimerait savoir qui est chargé de l'entretien de ces buissons et demande à la Commune d'intervenir avant qu'un accident grave ait lieu.

**M. Devaud** répond que ces parcelles sont privées et qu'il faut donc s'adresser à la régie, en ajoutant que des lois stipulent la hauteur maximale des haies. Il va toutefois demander au chef du service de l'environnement de procéder à un contrôle.

Quant aux stationnements interdits, la Commune n'a pas la compétence d'intervenir sur les terrains privés.

\*\*\*\*\*

**M. Hulliger**, qui rappelle que l'administration a fait faire une étude sur le stationnement dans la Commune, tient à revenir sur le problème récurrent des voitures ventouses dans le quartier de Cointrin-est. Il espère que cette étude tiendra compte de ce problème et demande à la police municipale de faire plus de rondes car certains véhicules y sont parqués en permanence depuis plusieurs mois.

D'autre part, il aimerait savoir si une gare à chariots a été aménagée sur l'un des chemins de Cointrin en vue de récupérer les chariots provenant de l'aéroport.

**M. Devaud** indique que ces problèmes lui ont déjà été relatés et pense que certains vont garer leurs véhicules dans ce quartier lorsqu'ils prennent l'avion. Il va voir avec le chef de la police municipale pour augmenter les contrôles bien que ce soit également le rôle de la police cantonale.

\*\*\*\*\*

**M. Hulliger** aimerait savoir si la Commune va répondre aux signataires de la pétition en faveur du maintien de la ligne de bus 28 car il n'a encore rien reçu.

**M. Sansonnens** fait remarquer que cette pétition a été envoyée au Grand Conseil et que la Commune ainsi que les pétitionnaires ont été auditionnés par cette instance dont on attend la réponse. Il ajoute que le Conseil administratif a estimé que cette pétition n'était pas adressée à la Commune.

\*\*\*\*\*

**M. Chambers** a été interpellé par des habitants qui se plaignent que la barrière d'accès au parking PMV SA est souvent bloquée et rend l'accès impossible. Il a constaté en outre que, lorsque l'on appuie sur le bouton pour demander de l'aide à l'entrée du parking, il faut attendre quasiment une heure avant qu'un responsable arrive. **M. Chambers** rappelle que ce parking est en déficit et note que ces problèmes ne vont pas faciliter sa rentabilisation.

Aussi demande-t-il qu'un détail des interventions pendant les trois dernières années soit transmis à la commission qui se réunira pour discuter de ce parking.

\*\*\*\*\*

**M. Dumalle** indique que le nouveau Centre social protestant, qui a dû déménager à la suite de l'installation d'Ikea à Vernier sur leur ancien emplacement, connaît

une nette baisse de fréquentation pour cause de mauvaise signalisation.

Il semblerait que les employés du Centre mettent des panneaux qui sont systématiquement enlevés par un organisme autorisé.

Par conséquent, il demande quelle procédure suivre pour installer des signalisations légales.

**M. Sansonnens** répond que les sociétés doivent déposer une demande auprès de la Direction générale de la mobilité lorsqu'elles veulent mettre en place une telle signalisation.

\* \* \*

**La séance est levée à 19h40/SH.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal  
en date du 4 septembre 2009.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire:

Le président:

Placide ISWALA

Surane RAGAVAN